

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 12 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation

NOR : AFSH1318389A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-22-13, L. 174-1-1, R. 162-42-3 et R. 174-2 ;

Vu l'arrêté du 21 février 2013 fixant pour l'année 2013 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 21 février 2013 portant détermination pour 2013 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 fixant pour l'année 2013 les dotations régionales mentionnées à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale et les dotations régionales de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau annexé à l'arrêté du 28 mars 2013 susvisé est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le directeur général de l'offre de soins au ministère des affaires sociales et de la santé et le directeur de la sécurité sociale au ministère de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juillet 2013.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'offre de soins,*

J. DEBEAUPUIS

Le ministre de l'économie et des finances,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la sécurité sociale,

T. FATOME

A N N E X E

MONTANTS RÉGIONAUX DES DOTATIONS ANNUELLES DE FINANCEMENT ET DES DOTATIONS AFFECTÉES AUX MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'AIDE À LA CONTRACTUALISATION

RÉGION	MONTANT de la dotation MIGAC (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF hors USLD (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF USLD (en milliers d'euros)
Alsace	138 896,48	445 566,25	33 248,39
Aquitaine	232 109,82	694 725,20	46 135,25

RÉGION	MONTANT de la dotation MIGAC (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF hors USLD (en milliers d'euros)	MONTANT de la dotation DAF USLD (en milliers d'euros)
Auvergne	111 381,19	358 110,34	30 978,74
Bourgogne	110 925,54	332 530,48	24 477,50
Bretagne	205 892,98	853 219,75	49 742,50
Centre	158 991,99	486 476,89	40 289,03
Champagne-Ardenne	109 960,38	271 526,21	20 194,75
Corse	30 587,36	65 725,96	5 152,06
Franche-Comté	82 965,04	282 047,71	18 424,10
Ile-de-France	1 353 921,03	2 868 735,56	185 466,97
Languedoc-Roussillon	196 288,07	521 087,66	44 896,12
Limousin	70 160,25	227 518,92	28 295,55
Lorraine	163 172,94	626 981,92	37 382,81
Midi-Pyrénées	241 261,50	650 781,47	52 914,37
Nord - Pas-de-Calais	315 236,60	931 608,65	51 170,85
Basse-Normandie	110 949,07	351 709,28	20 392,50
Haute-Normandie	131 747,82	395 351,91	27 625,66
Pays de la Loire	236 208,85	791 559,95	53 234,18
Picardie	119 089,55	485 045,30	39 273,10
Poitou-Charentes	105 606,52	385 701,42	30 736,77
Provence-Alpes-Côte d'Azur	395 184,94	933 021,61	51 530,50
Rhône-Alpes	464 860,86	1 420 759,38	93 755,11
Guadeloupe	59 123,03	103 361,38	8 511,11
Guyane	39 001,19	27 642,54	1 134,58
Martinique	100 586,53	118 721,17	5 757,84
Océan Indien	61 796,39	254 124,92	3 927,39